



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE

Préfecture

Beauvais, le 15 DEC. 2017

Secrétariat Général

Direction des Collectivités Locales
et des élections

Bureau des concours financiers
et du contrôle budgétaire

Affaire suivie par Mme Laëtitia PETITPAS

Tél. : 03.44.06.12.55

Fax : 03.44.06.12.56

Courriel : laetitia.petitpas@oise.gouv.fr

Le Préfet de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Mesdames et Messieurs les Présidents des groupements à fiscalité propre

Madame et Messieurs les Sous-Préfets d'arrondissement

Madame le directeur départemental des finances publiques (pour information)

Objet : Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).- déclarations annuelle et complémentaire

Par une lettre du 16 novembre dernier, je vous informais qu'à compter du 1er janvier 2018, les déclarations annuelle et complémentaire de supports publicitaires devront être réalisées par le biais d'un formulaire Cerfa dédié (n°15702*01).

En raison du retard pris dans la publication de l'arrêté fixant le modèle de déclaration des supports publicitaires, le formulaire précité n'aura pas de caractère obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018.

Toutefois, les entreprises qui le souhaitent, peuvent utiliser ce formulaire dans l'attente de la publication de l'arrêté.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information que vous jugeriez utile.

Pour le préfet
et par délégation,
Le directeur

Vincent RENON